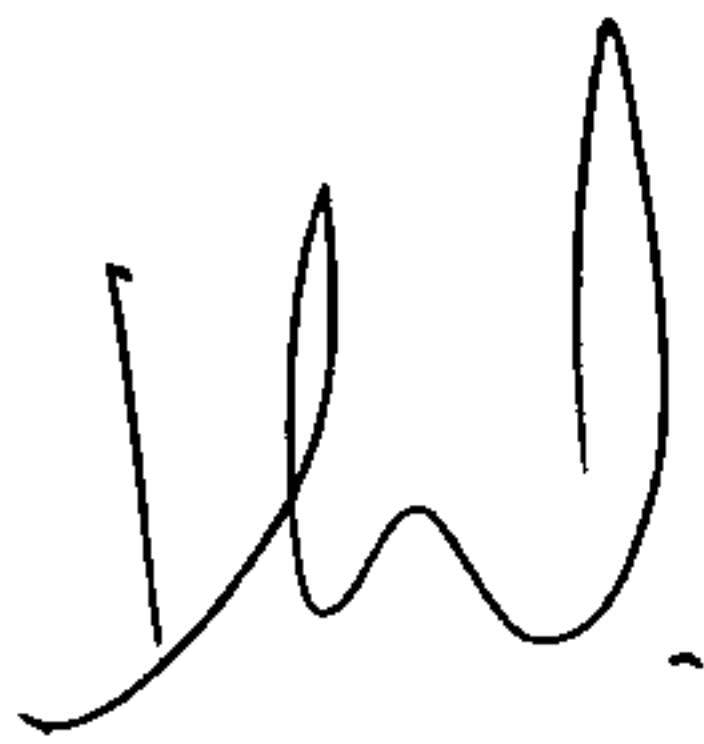




PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 MARS 2005

EXTRAIT

L'an deux mille cinq, le dix huit mars à quinze heures quinze, les membres du Conseil d'administration se sont réunis à Paris (75015), 90, boulevard Pasteur sur convocation du Président, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris

Sont présents:

- Monsieur Michel PELOSOFF, Président du conseil d'administration, - 4 MAI 2005
- Monsieur Patrick de LATAILLADE, Directeur Général et Administrateur, 77666
- Monsieur Thierry COSTE, Administrateur,

N° DE DÉPOT

Sont excusés

- Monsieur Claude JACQUART, Administrateur, qui a donné pouvoir à Monsieur Michel PELOSOFF
- SEGESPAR, Administrateur, représentée par Monsieur Jean-Yves COLIN qui a donné pouvoir à Monsieur Thierry COSTE
- Monsieur Pierre d'HAULTFOEUILLE, Administrateur,
- Monsieur Pierre CAMBEFORT, Administrateur, qui a donné pouvoir à Patrick de LATAILLADE
- VALINTER VI, Administrateur, représentée par Monsieur Hervé JOUBAUD
- La société PRICE WATERHOUSE COOPERS, commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Jean Pierre BOUCHART, régulièrement convoquée,

Assistent également à la réunion :

- Madame Marie-Odile MOREL de la société UNIGER,
- Monsieur Serge DUBOIS, de la société CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT
- Madame Christine FAGE représentante élue du Comité d'entreprise,
- Monsieur Jean-Louis FROMENT, représentant élu du Comité d'entreprise,

Madame Marie - Odile MOREL remplit les fonctions de secrétaire de séance.

La séance est présidée par Monsieur Michel PELOSOFF en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, lequel après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 octobre 2004
- Point 2 : Administration de la société
- Point 3 : Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Point 4 : Rapport du Président du Conseil d'Administration d'UNIGER au titre de la Loi Sécurité Financière
- Point 5 : Acquisition de CLAM IMMOBILIER par UNIGER et Transmission Universelle de Patrimoine
- Point 6 : Examen du projet de modification des statuts
- Point 7 : Convocation de l'Assemblée Générale Mixte

- Point 8 : Rapport de l'audit interne
- Point 9 : Questions diverses

Point 1 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 19 octobre 2004

Le Président rappelle aux administrateurs qu'il convient d'approuver et de signer le procès-verbal de la dernière réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 19 octobre 2004.

Après lecture, les membres du Conseil, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la précédente réunion.

Point 2 : Administration de la société

.....

MODIFICATION DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président rappelle que depuis le Conseil d'Administration du 25 juin 2002 et conformément à l'article L225-51-1 alinéa 2 du Code Commerce, les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées.

Le Président indique qu'il est proposé au Conseil, conformément à l'article 16-II des statuts de la société, de délibérer sur la modification du mode d'exercice de la Direction Générale qui désormais serait confiée au Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des présents et représentés conformément à l'article 16-II des statuts de la société, de confier la Direction Générale de la société au Président et de nommer Monsieur Patrick de LATAILLADE en qualité de Directeur Général Délégué.

Conformément à l'article L225-56 du Code de Commerce le Conseil attribue tous pouvoirs au Directeur Général Délégué, identiques à ceux du Président Directeur Général.

.....

Aucune autre question n'étant soulevée par les membres du Conseil, l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à dix-sept heures.